

Réunion du : 21 décembre 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 18

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 8

1.1. Dossier transmis par la Commission Statuts et Règlements

Match U13D2A, US Coulanges 1 / UCS Cosne 2 du 06/12/23

La Commission prend note du match perdu par pénalité au club de UCS Cosne pour en reporter le bénéfice au club de l'US Coulanges. US Coulanges 1 (3 buts, 3 points) – UCS Cosne 2 (0 but, -1 point).

2 – FOOT ANIMATION

Plateaux des Rois le 13 janvier 2024 pour la catégorie U9. (Voir communication du secrétariat du District)

- *Tout club absent s'expose au règlement financier, annuaire du District page 152 article E.13.*

3 – INFO CLUBS

Qualifié aux Inter-secteurs LBFC.

- Catégorie U18 : FC NEVERS BANLAY.

La commission félicite le club qualifié en phase régionale.

Phase printemps :

- La commission communiquera les compositions des différentes poules à partir du 20 janvier.

Le Président,
Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.